

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00055 Numéro SIREN : 488 463 589 Nom ou dénomination : FISCHER

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2023 sous le numéro de dépôt 1195

06 B 55

- 2 MAI 2023

2023/1195

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau, 67340 INGWILLER
488463589 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 268 673,98 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	268 673,98 euros
A la réserve légale	3 189,50 euros

Solde	265 484,48 euros
 Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	 549 719,44 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	815 203,92 euros
 A titre de dividendes	 250 000,00 euros
Soit 8,33 euros par action	
 Le solde	 565 203,92 euros
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 565 203,92 euros.	

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40 066,67 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 209 933,33 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 31 mars 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

100 000,00 euros, soit 27,03 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 027,13 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 972,87 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

100 000,00 euros, soit 3,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 026,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 973,33 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

200 000,00 euros, soit 6,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 053,34 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 167 946,66 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} mars 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



BILAN ACTIF

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	445 000	415 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	14 191	14 191		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 651	5 772	2 879	3 456
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 983	2 983		
	Autres immobilisations corporelles	310 313	197 967	112 346	149 127
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 923		5 923	5 923
TOTAL		787 061	635 914	151 148	188 506
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	535 721	28 418	507 304	358 279
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	346 993	11 394	335 599	281 193
	Autres créances	359 451		359 451	205 621
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 629 883		1 629 883	1 482 652
	Charges constatées d'avance	21 345		21 345	16 900
	TOTAL	2 893 394	39 811	2 853 583	2 344 645
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF		3 680 456	675 725	3 004 731	2 533 151

BILAN PASSIF

		30/09/2022	30/09/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	26 811	14 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	549 719	521 520
	Résultat de l'exercice	268 674	240 210
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 145 204	1 076 530
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598 525	613 093
	Dettes fiscales et sociales	320 110	255 939
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	42 325	49 016
Produits constatés d'avance		898 567	538 573
Total des dettes		1 859 527	1 456 621
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		3 004 731	2 533 151

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2022		30/09/2021	
		12 mois	% C.A	12 mois	% C.A
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 560 369	100,00	4 381 735	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	5 560 369	100,00	4 381 735	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	9 333	0,17	16 043	0,37
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	100 830	1,81	114 701	2,62
	Autres produits	2		2 229	0,05
Total des produits d'exploitation		5 670 534	101,98	4 514 709	103,03
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	3 739 323	67,25	2 858 155	65,23
	Variation de stock	(172 456)	-3,10	(200 247)	-4,57
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	268 780	4,83	215 405	4,92
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 293	0,53	29 272	0,67
	Salaires et traitements	969 681	17,44	879 336	20,07
	Charges sociales du personnel	323 767	5,82	301 814	6,89
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	82 210	1,48	40 988	0,94
	Autres charges	1 330	0,02	11 271	0,26
Total des charges d'exploitation		5 241 929	94,27	4 135 993	94,39
RESULTAT D'EXPLOITATION		428 605	7,71	378 715	8,64
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	871	0,02	253	0,01
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers		871	0,02	253	0,01
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	128		57	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières		128		57	
RESULTAT FINANCIER		743	0,01	196	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		429 348	7,72	378 912	8,65
Total des produits exceptionnels		13 072	0,24	6 208	0,14
Total des charges exceptionnelles		(13 072)	-0,24	6 857	0,16
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 072)	-0,24	(649)	-0,01
PARTICIPATION DES SALAIRES		52 738	0,95	46 873	1,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES		94 864	1,71	91 180	2,08
TOTAL DES PRODUITS		5 671 405	102,00	4 521 170	103,18
TOTAL DES CHARGES		5 402 731	97,16	4 280 960	97,70
RESULTAT DE L'EXERCICE		268 674	4,83	240 210	5,48

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 004 731** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 671 405** euros et un total **charges** de **5 402 731** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **268 674** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 1 270 249 € pour l'exercice 2021/2022 contre 453 043 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2022 un produit d'avance égal à 747.967,80 € (421.310,36 € au 30/09/2021) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €. Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2022 en prenant en considération les résultats générés en 2021/2022 et en prévision pour 2022/2023 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2022 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	459 191					459 191
Total immobilisations corporelles	317 712		6 328		2 092	321 948
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	782 826		6 328		2 092	787 061

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	14 191			14 191
Total immobilisations corporelles	165 129	43 686	2 092	206 723
TOTAL	179 319	43 686	2 092	220 914

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2022
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	422 161	38 942	6 292	454 811
TOTAL	422 161	38 942	6 292	454 811

Capital social

	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Engagements financiers

	30/09/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 62 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		131 959	
		131 959	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		131 959	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

30/09/2022

Total des Produits à recevoir		329 937
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR		
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	329 203 734	329 937
Total des Charges à payer		287 237
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/P ARVENUES	3 108	3 108
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	52 053 52 738 88 615 56 267 6 341	256 014
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	28 115	28 115
Produits constatés d'avance		898 567
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	898 567	898 567
Charges constatées d'avance		21 345
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTATES D'AVANCE	21 345	21 345

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Etabli par la société **COGEST AUDIT SAS**
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2022

De la société

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z

FISCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 septembre 2022
--

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FISCHER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le total du bilan s'élève à la somme de 3.004.731 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 10 février 2023

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SAS


Charles-René TANDE



① **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS FISCHER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 125 Rue du Général Gouraud		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 8 8 4 6 3 5 8 9 0 0 0 1 7		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 30092022							
		N-1 30092021							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC					
		Fonds commercial (1)	AH	AI	445 000	415 000	30 000	30 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 191	14 191			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC	8 651	5 772	2 879	3 456	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 983	2 983			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	310 313	197 967	112 346	149 127	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	5 923		5 923	5 923
TO TAL (II)		BJ	BK	787 061	635 914	151 148	188 506		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU	535 721	28 418	507 304	358 279	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	346 993	11 394	335 599	281 193	
		Autres créances (3)	BZ	CA	359 451		359 451	205 621	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
		Disponibilités	CF	CG	1 629 883		1 629 883	1 482 652	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	21 345		21 345	16 900	
TOTAL (III)		CI	CK	2 893 394	39 811	2 853 583	2 344 645		
Frais d'émission d'emprunt à court terme (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	LA	3 680 456	675 725	3 004 731	2 533 151		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	5 923	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS FISCHER		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 300 000)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	26 811	14 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	549 719	521 520
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	268 674	240 210
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	1 145 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	598 525	613 093
	Dettes fiscales et sociales	DY	320 110	255 939
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	42 325	49 016
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	898 567	538 573
	TO TAL (IV)	EC	1 859 527	1 456 621
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	3 004 731	2 533 151
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C 1D 1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 859 527	1 456 621
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS FISCHER		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 560 369	FB		FC	5 560 369	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ	5 560 369	FK		FL	5 560 369	
	Chiffres d'affaires nets*						4 381 735	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	9 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	100 830	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 670 534	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 739 323	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(172 456)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	268 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 293	
	Salaires et traitements *					FY	969 681	
	Charges sociales (10)					FZ	323 767	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	43 268
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	38 942
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1 330	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 241 929
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	428 605
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	871	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	871	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	128	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	128	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	743	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	429 348	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS FISCHER		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 208
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 208
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 654
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	418
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 072
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 072)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	52 738
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	94 864
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 671 405
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 402 731
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	268 674
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	94 537
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	98 564
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3		
(14) Dont cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	14	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
AMENDE - PENALITES CONTROLE URSSAF		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REDRESSEMENT CONTROLE URSSAF		536	
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL		12 118	
		418	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 004 731** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 671 405** euros et un total **charges** de **5 402 731** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **268 674** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2021** et finit le **30/09/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 1 270 249 € pour l'exercice 2021/2022 contre 453 043 € pour l'exercice précédent.



Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2022 un produit d'avance égal à 747.967.80 € (421.310,36 € au 30/09/2021) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €. Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2022 en prenant en considération les résultats générés en 2021/2022 et en prévision pour 2022/2023 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2022 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	459 191					459 191
Total immobilisations corporelles	317 712		6 328		2 092	321 948
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	782 826		6 328		2 092	787 061

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2022
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	14 191			14 191
Total immobilisations corporelles	165 129	43 686	2 092	206 723
TOTAL	179 319	43 686	2 092	220 914

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2022
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	422 161	38 942	6 292	454 811
TOTAL	422 161	38 942	6 292	454 811



Capital social

	30/09/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Créances

	30/09/2022	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	5 923	
Actif circulant et charges constatées d'avances	727 790	727 790	
TO TAL	733 713	733 713	

Dettes

	30/09/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598 525	598 525		
Dettes fiscales et sociales	320 110	320 110		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	42 325	42 325		
Produits constatés d'avance	898 567	898 567		
TO TAL	1 859 527	1 859 527		

Fonds commercial

	30/09/2022	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
 TOTAL	445 000	



Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2022
		TOTAL		

Engagements financiers

	30/09/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 62 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		131 959	
		131 959	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		131 959	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			



COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

30/09/2022

Total des Produits à recevoir		329 937
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR		
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	329 203 734	329 937
Total des Charges à payer		287 237
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/PARVENUES	3 108	3 108
Dettes fiscales et sociales DET TES PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ET AT CHARGES A PAYER	52 053 52 738 88 615 56 267 6 341	256 014
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	28 115	28 115
Produits constatés d'avance		898 567
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	898 567	898 567
Charges constatées d'avance		21 345
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTAT EES D'AVANCE	21 345	21 345

